



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1522

Lyon 5e - Acquisition d'un tènement en emplacement réservé situé 3 impasse du Général de Luzy, suite à une préemption exercée par la Métropole – EI 05344 - Numéros inventaire 05344A001 – 05344B001 – 05344T001-01 - Opération 05344001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020", programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1522 - LYON 5E - ACQUISITION D'UN TENEMENT EN EMPLACEMENT RESERVE SITUÉ 3 IMPASSE DU GENERAL DE LUZY, SUITE A UNE PREEMPTION EXERCEE PAR LA METROPOLE – EI 05344 - NUMEROS INVENTAIRE 05344A001 – 05344B001 – 05344T001-01 - OPERATION 05344001 – LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET VERTS 2015-2020", PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier » et « Divers aménagement d'espaces publics et espaces verts », ainsi que le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020 et « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00012.

La Ville de Lyon est bénéficiaire d'un Emplacement Réserve n° 11, inscrit au Plan Local d'Urbanisme, destiné à la réalisation d'un espace vert public, localisé sur la partie sud de la parcelle contiguë au Parc de la Mairie du 5^e arrondissement, située à l'angle de l'avenue du Point du Jour et de l'impasse du Général de Luzy à Lyon 5^e.

Ayant été informée d'une déclaration d'intention d'aliéner déposée par le greffe du Tribunal de Grande Instance, dans le cadre d'une procédure de vente sur saisie immobilière, la Ville a alors demandé à la Métropole de Lyon d'exercer son droit de préemption à son profit. Il s'agit d'un tènement composé d'un terrain clos cadastré sous le numéro 75 de la section AW, représentant une surface de 3 540 m² ainsi que de la maison d'habitation de deux étages élevés sur rez-de-chaussée avec sous-sol et de la construction annexe à usage de garage et de buanderie qui y sont édifiés.

En date du 18 juin 2015, la vente aux enchères publiques du bien a eu lieu en l'audience des criées immobilières du Tribunal de Grande Instance de Lyon à la mise à prix de 860 000 euros. À cette occasion, une enchère fut portée au prix adjugé de 861 000 euros ; la Métropole a donc exercé son droit de préemption par substitution au montant de cette unique enchère à laquelle il conviendra d'adjoindre l'ensemble des divers frais taxés des poursuites et émoluments.

Il est précisé que ce montant est admis par France Domaine, selon avis en date du 7 juillet 2015.

Aux termes de la promesse d'achat avec préfinancement qui vous est présentée, il vous est donc proposé de racheter à la Métropole de Lyon ledit

bien, actuellement occupé, au prix de 861 000 € et de lui rembourser tous les frais inhérents à la procédure de saisie.

L'acquisition d'un tènement immobilier situé 3, impasse du Général de Luzy à Lyon 5^e pour un montant de 861 000 €, les frais de procédure liés à la vente aux enchères publiques estimés à 30 000 euros ainsi que les frais notariés estimés à 20 000 €, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu l'avis de France domaine du 7 juillet 2015 ;

Vu la promesse d'achat avec préfinancement ;

Vu l'arrêté de la Métropole de Lyon en date du 10 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'acquisition par la Ville de Lyon du tènement sis 3, impasse Général de Luzy à Lyon 5^e, au prix total de 911 000 euros y compris les frais notariés estimés et les frais de procédure liés à la vente aux enchères, préempté par la Métropole de Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer le projet d'acte ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

3- Cette opération n° 05344001, les frais de procédure liés à la vente aux enchères publiques, ainsi que les frais notariés sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent, les frais de procédure liés à la vente aux enchères publiques et les frais notariés estimée à 911 000,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1 et sera imputée sur les chapitres 21 et 23, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 891 000,00 euros

- 2016 : 20 000,00 euros.

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m²	Compte nature	Montant €
05344A001	Maison	298,00	2118238	64 276,00
05344B001	Construction annexe	153,79	2118238	33 171,00
05344T001-01	Terrain d'assiette	3 540,00	2118238	763 553,00
05344A001	Frais notariés - maison		2118238	1 493,00
05344B001	Frais notariés - construction annexe		2118238	771,00
05344T001-01	Frais notariés - terrain d'assiette		2118238	17 736,00
05344A001	Frais procédure - maison		2118238	2 240,00
05344B001	Frais procédure - construction annexe		2118238	1 155,00
05344T001-01	Frais procédure - construction annexe		2118238	26 605,00

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY